

85149

5741

17 JUIN 1992
 Vol 1992 P^N 2886

PUDI 21/9/87
PUBLICATION
 Chang. dénomination

Enregistré

50

pas les
 par l'Ad-
 edacteurs
 Copies ex-
 aus à pu-
 immobilier
 ces docu-
 formules
 omies aux
 notamment
 erine le
 ur, la pre-
 tate les
 cadres et
 que les

es pour
 350 du 14
 icile 76-2
 e, obser-
 ou recom-
 eless ou
 les notes
 de admi-
 otus (Ar-
 ur General
 2 mars 71
 e qui, en
 edépense
 ont pas
 formule-

fee reali-
 eptique
 XEROX

line 660
 line 3600
 line 7000
 line 4000
 line 1000
 line 3100
 line 3103
 line 4500
 line 9200
 line
 line
 line
 line
 line

line 2600
 line 2300
 line 3450
 line 3300
 line 5600
 line 960

Maître François LEJEUNE ----- sous-
 signé, associé de la Société Civile Profession-
 nelle "Dominique AIRAULT, Daniel DOUSSET et
 François LEJEUNE, notaires associés" titulaire
 d'un Office Notarial à PARIS (premier arrondis-
 sement) 9 rue des Pyramides,

A reçu en la forme authentique le présent
 acte,

A LA REQUETE DE :

Mademoiselle Sylvie LOURS, Clerc de No-
 taire, domiciliée à PARIS (premier arrondis-
 sement) 9 rue des Pyramides,

A CE PRESENTE,

AGISSANT en vertu des pouvoirs qui lui ont
 été conférés aux termes d'un acte au rang des
 minutes de l'Office Notarial sus-nommé, en date
 du 14 janvier 1987 contenant dépôt, avec recon-
 naissance d'écriture et de signature, de la con-
 vention d'apport par la société ALLIANZ
 AKTIENGESELLSCHAFT HOLDING à la société ALLIANZ-
 FRANCE.

Laquelle a :

- déposé au notaire soussigné et l'a re-
 quis de mettre au rang des minutes de la so-
 ciété civile professionnelle "Dominique AIRAULT,
 Daniel DOUSSET et François LEJEUNE" notaires as-
 sociés, à la date de ce jour, pour qu'il en soit
 délivré tous extraits ou copies authentiques
 qu'il appartiendra :

a) une lettre, en date à MUNICH (République
 Fédérale d'Allemagne) du 21 juillet 1987 adressée
 à l'Office Notarial sus-nommé par la société
 ALLIANZ AKTIENGESELLSCHAFT HOLDING précisant que
 la société précédemment dénommée ALLIANZ
 VERSICHERUNGS AKTIENGESELLSCHAFT avait changé sa
 dénomination pour adopter celle d'ALLIANZ
 AKTIENGESELLSCHAFT HOLDING et que cette modifi-
 cation a été enregistrée au registre du commerce
 de MUNICH le 28 juin 1985.

b) une attestation délivrée le 13 juillet 1987 par Monsieur le Docteur Helmut SCHIPPEL, notaire à MUNICH, précisant, après examen du registre du commerce auprès le tribunal d'Instance de Munich :

- que la société ALLIANZ AKTIENGESELLSCHAFT HOLDING avec siège à Berlin et à Munich, est inscrite audit registre du Commerce et qu'elle est identique à l'ancienne ALLIANZ VERSICHERUNGS AKTIENGESELLSCHAFT

- que la modification de la firme a été enregistrée au registre du commerce le 28 juin 1985,

- que la compétence du notaire allemand en ce qui concerne ladite attestation ressort du paragraphe 22 a de la "BNotO" (Code Fédéral des notaires de la République Fédérale d'Allemagne).

Lesquelles pièces demeureront ci-annexées après mention.

- précisé et rappelé qu'en vertu de la convention passée entre la République Fédérale d'Allemagne et la République Française les actes publiés et notariés établis dans l'un des deux Etats et munis d'un sceau ou d'un timbre officiel sont dispensés de Légalisation, -- d'apostille ou de toute autre formalité d'authentification lorsqu'ils sont destinés à être produits dans l'autre Etat,

- confirmé que la société précédemment dénommée "ALLIANZ VERSICHERUNGS AKTIENGESELLSCHAFT" Société anonyme d'Assurance de droit allemand, au capital de 601 440 000 deutsche marks, ayant son siège à Munich (Allemagne) Königinstrone 28, immatriculée au registre du commerce et des Sociétés de Munich sous le numéro HRB 7158, ayant son siège social pour la France à Paris (seizième arrondissement) 15 avenue de la Grande Armée, pour lequel elle est immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 592016588,

Est, depuis le 28 juin 1985, dénommée "ALLIANZ AKTIENGESELLSCHAFT HOLDING" avec les mêmes siège, capital et immatriculation.

MENTION - PUBLICATION

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

Sa publication est, en outre, requise dans tous bureaux d'hypothèques dont dépendent les immeubles possédés par ladite société, tout rejet éventuel de la formalité devant être notifié à la Société Civile Professionnelle dénommé en tête du présent acte.

DONT ACTE établis sur trois pages

Fait et passé à PARIS (premier arrondissement) 9 rue des
Pyramides,

En l'Office Notarial,

Et, après lecture faite à la requérante par le Notaire
Associé soussigné, sa signature est recueillie par lui et il a
signé en même temps.

L'an MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEPT,
Le Vingt et un septembre.

Ensuite il est signé.

En marge on lit la mention suivante :

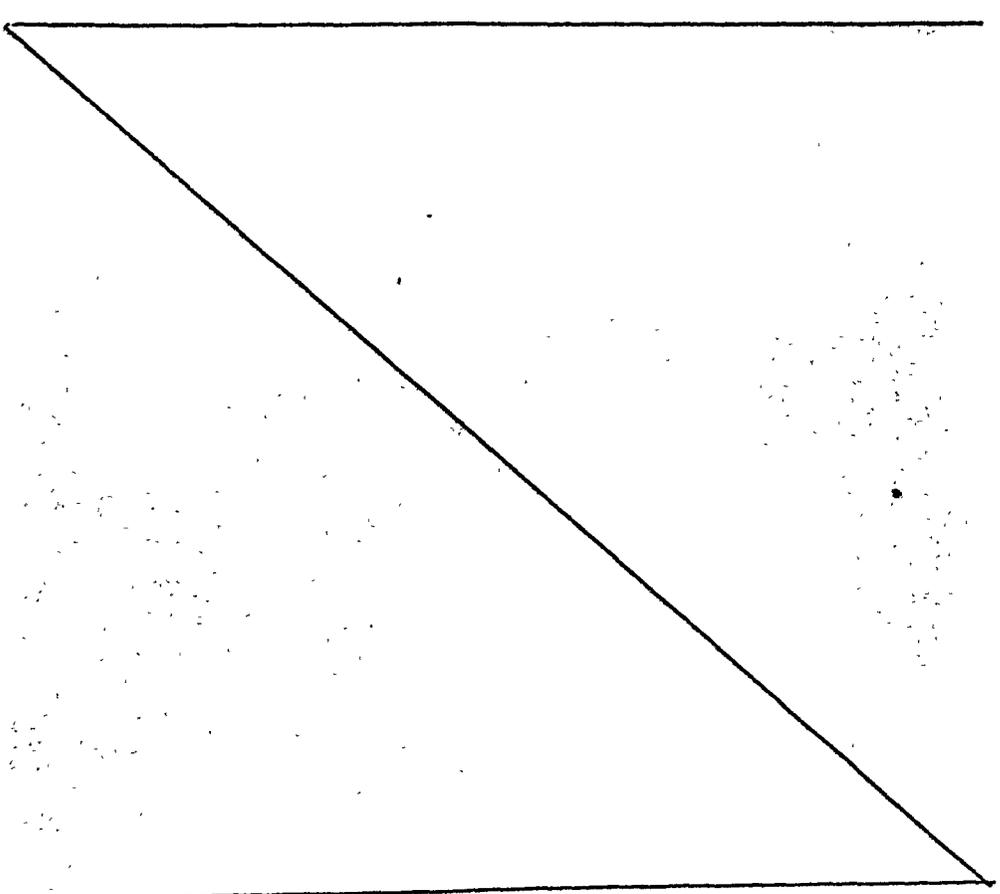
ENREGISTRE A PARIS 1er Arrd^t R.P. VENDOME

Le 2 Octobre 1987 B° 773/3

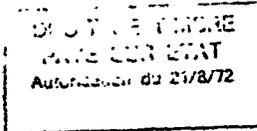
RECU : QUATRE CENT TRENTE FRANCS

Ensuite il est signé

SUIT LA TENEUR LITTERALE DES ANNEXES.



Allianz Aktiengesellschaft

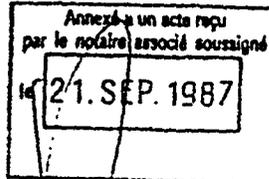


H. Vap



Allianz Postfach 440124 8000 München 44

Notaires Associés
Airault, Dousset, Lejeune,
9, rue des Pyramides
F-75001 Paris



Königinstraße 28
8000 München 44
☎ (089) 3800-1
Telex 523011-0 am d
Teletex 898437-azmgd
Fax 3 a (089) 3499 41

Postgiroamt München
(BLZ 70010080)
Konto-Nr. 10290-801

Ihr Zeichen, ihre Nachricht

☎ Durchwahl 3800- 3523

Unser Zeichen, Datum
dö se 21.07.1987

Abteilung
Betrifft
Bitte bei
Zuschriften
angeben

ref.: GC.28/BM
Allianz France

Messieurs,

nous vous adressons, sous ce pli, l' attestation de notre notaire du 13 juillet 1987 précisant que la société dénommée "Allianz Versicherungs-Aktiengesellschaft" a changé sa dénomination à "Allianz Aktiengesellschaft Holding". La modification de la firme a été enregistrée au registre du commerce le 28 june 1985.

Selon § 22 a) de la "BNotO" (Code fédéral des notaires de la République fédérale d' Allemagne) le notaire allemand a le droit d' attester des changements de dénomination des sociétés au cas où ces dénominations résultent d' un registre public et l' attestation est destinée à être produite dans un pays étranger.

D' après la convention entre la République fédérale d' Allemagne et la République française sur la suppression de la légalisation des actes publics les actes notariés, établis dans l' un des deux états et munis d' un sceau ou d' un

27 JUL 1987

ALLG 1187 (0/00) N 785

Vorsitzender des Aufsichtsrates: Professor Dr. Herbert Grünewald
Vorstand: Dr. Wolfgang Schieren, Vorsitzender; Dr. Jan Bostius, Dr. Uwe Haasen, Dr. Wolfgang Möller,
Dr. Friedrich Schieler, Ernst Wunderlich.

Firma: Allianz Aktiengesellschaft Holding
Sitz der Gesellschaft: Berlin und München
Registergericht: Berlin-Charlottenburg
32 HRB 875 und München HRB 7158

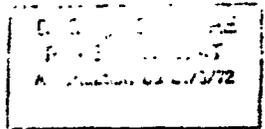
2. Page

timbre officiels sont dispensés de la légalisation, de l' apostille, de l' authentification ou certification ou de toute autre formalité analogue, lorsqu' ils sont destinés à être produits dans l' autre état.

Veuillez agréer, Messieurs, l' expression de nos sentiments distingués

Allianz
Aktiengesellschaft Holding
Rechtsabteilung

Ms Jolle



Attestation selon § 22 a) BNotO

Après examen du registre du commerce auprès du tribunal d'instance de Munich, Section 8, No. 7158, j'atteste que la société

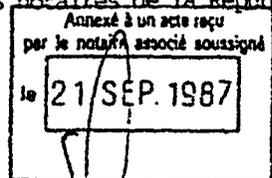
Allianz Aktiengesellschaft Holding
avec siège à Berlin et Munich

y est inscrite.

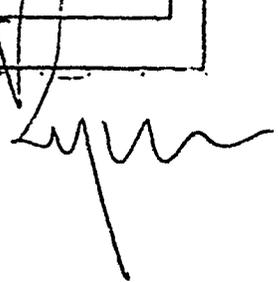
Cette société est identique à l'ancienne Allianz Versicherungs-Aktiengesellschaft. La modification de la firme a été enregistrée au registre du commerce le 28.06.1985.

La compétence du notaire allemand en ce qui concerne la présente attestation ressort de § 22 a) de la "BNotO" (Code fédéral des notaires de la République Fédérale d'Allemagne).

Munich, le 13.07.1987




Prof. Dr. Schippel
notaire



Le soussigné Maître **François LEJEUNE**, Notaire Associé à PARIS (premier arrondissement) rue des Pyramides n° 9, certifie que :

La présente copie hypothécaire sur sept-- ----- pages, réalisée sur matériel agréé, a été exactement collationnée, qu'elle est conforme à la minute, et à la copie authentique destinée à recevoir la mention de publication et qu'elle ne contient ni renvoi ni mot rayé nul.

Il certifie en outre que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document, telle qu'elle est indiquée en tête à la suite de leurs dénominations lui a été régulièrement justifiée, notamment en ce qui concerne la Société ALLIANZ AKTIENGESELLSCHAFT HOLDING, sur le vu d'un extrait K Bis de son immatriculation au R.C.S. DE PARIS.

A PARIS, le 19 Octobre 1987.

